

**ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE
RESTRICTION DE CIRCULATION, A L'OCCASION D'UNE
MANIFESTATION SPORTIVE, SUR LA COMMUNE DE BOVES
2025/88 PM**

Le Maire de la commune de Boves.

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions du Code de la Route.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu l'arrêté interministériel du 26 juillet 1967 modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont complété ou modifié.

Vu la demande de monsieur DEVILLERS Yves, en date du 29 octobre 2025, d'occuper le domaine public en vue d'organiser une manifestation sportive, sur la commune de Boves, **le mardi 11 novembre 2025**.

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de cette manifestation.

ARRETE

Article 1 : Une occupation du domaine public ainsi qu'une interdiction de circulation sont accordées, le mardi 11 novembre 2025, de 08h00 à 13h00, à l'association 'USCA Cycliste', pour organiser une course cycliste sur la commune de Boves. Cette autorisation comprend l'Allée du Stade et le Chemin du Stade.

Article 2 : La course regroupant environ 400 coureurs, il y a lieu d'interdire la libre circulation des véhicules, allée du Stade et chemin du Stade et allée Fulgence, à compter de 08h00.

Article 3 : Afin de prévenir les autres usagers d'un danger potentiel autour de cette occupation, une signalisation devra être mise en place.

Article 4 : Sur l'ensemble des rues du parcours, les véhicules stationnés en dehors des emplacements matérialisés au sol, seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une verbalisation puis d'une mise en fourrière si nécessaire.

Article 5 : Cette autorisation comprend également la réservation du parking Chemin du Stade, cet espace de stationnement servira aux véhicules de coordination et de secours. Le parking sera donc interdit d'accès le mardi 11 novembre 2025 de 08h00 à 13h00.

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur DEVILLERS Yves,
- La commune de Boves,
- La Police Nationale,
- La Police Municipale.

Fait à Boves le 04 novembre 2025



**Madame le Maire
Maryse VANDEPITTE**



Mairie de Boves - rue Victor Hugo - 80440 Boves

Tél. : 03.22.35.37.37 - Email : mairie.boves@laposte.net - www.ville-boves.fr